

KELOU AR VRO

Ensemble de Nouvelles du Pays

Bulletin Communal de PLOUEDERN

N°190

www.plouedern.fr

Janvier 2015

VŒUX DE M. LE MAIRE

A l'aube de cette nouvelle année, je voudrais très sincèrement et très chaleureusement vous souhaiter santé, bonheur, joie familiale et une pleine réussite dans tous vos projets personnels ou professionnels. Les vœux sont traditionnellement un moment où nous dressons le bilan de l'année fraîchement écoulée et où nous ouvrons des perspectives pour celle qui s'annonce.

En terme de bilan, l'année 2014 demande un traitement particulier car elle aura vu, notamment, se dérouler le renouvellement des équipes municipales. A cette occasion, les habitant(e)s de Plouédern ont décidé de me faire confiance à la tête d'une équipe renouvelée. Je remercie cette équipe, au travail depuis quelques mois, pour son engagement dans la vie municipale. Elle s'est saisie des dossiers structurants du mandat qui démarre et a préparé la feuille de route qui guidera nos actions pour les années 2015 et suivantes.

Durant ces premiers mois de mandat, ce sont les derniers lots du lotissement de Pen ar Gear qui ont été commercialisés. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux habitants et espérons qu'ils trouveront à Plouédern un cadre de vie à la hauteur de leurs espérances. Le quartier du Cann a également fait l'objet de travaux. Après l'enfouissement des réseaux, ce sont des travaux de voirie ont permis d'améliorer les conditions de circulation en privilégiant la sécurité et les déplacements des piétons.

Pour l'année 2015, les projets ne manquent pas. Dès le début de cette année, l'étude du transfert de l'ALSH de Trémaouézan vers Plouédern et des surfaces nécessaires à la modification des rythmes scolaires sera engagée. Autre projet structurant qui sera à l'étude sur le 1^{er} semestre pour créer les

conditions nécessaires au maintien durable d'un service médical et para-médical sur notre commune. Par ailleurs, les projets d'aménagements des secteurs de Milin-Nevez, de Camblanc et du nouveau lotissement de Pen ar Gear seront présentés aux riverains. Le travail de réflexion dans les commissions municipales se poursuivra dans les prochains mois et notamment sur la question des déplacements et des sentiers sur notre territoire.

Enfin, je formule un vœu à destination des artisans et entreprises de Plouédern : que 2015, dans un contexte économique difficile, leur permette d'exercer leurs activités avec réussite. J'adresse également mes vœux aux différentes associations. Je veux souligner le bon esprit avec lequel l'ensemble des associations et bénévoles participent à l'animation de la commune. Je remercie aussi le personnel communal pour le travail accompli et leur disponibilité au service de la population.

En cette période de vœux, je vous renouvelle à tous, en mon nom, au nom du conseil municipal, du C.C.A.S. et du personnel communal, nos vœux de bonheur, de santé et de réussite. Que cette nouvelle année permette d'imaginer et de concevoir ensemble, pour notre commune, les aménagements et les réalisations offrant un cadre de vie, de travail et d'épanouissement personnel conforme à vos aspirations.

Le Maire,
Bernard GOALEC

SOMMAIRE

Page 1 : Edito : Vœux de M. Le Maire
Pages 2 à 6 : Conseil Municipal du 25/11/2014
Pages 7 à 10 : Avis de la Mairie
Pages 11 à 20 : La Vie des associations

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2014

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS : VALIDATION DES MEMBRES

M. HERNOT Jean-Pascal, Conseiller municipal délégué, expose au conseil qu'aux termes de l'article 1650 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

En conséquence, M. Hernot invite la nouvelle assemblée à valider la liste de 16 contribuables désignés par la Direction des Services Fiscaux à Quimper.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la liste des contribuables de Plouédern, à savoir :

Commissaires titulaires	
MENEUR André	471 route de la Laiterie
CASTREC Jean Yves	2 Leslouch
ROUSSEL Jeannine	2 Beauregard
MALGORN Yvon	223 rue de l'Eglise
COSSON Nicole	9 rue de la vallée
CARON Kathy	6 rue de la vallée
FORTIA Françoise	10 rue Diossin
GUILLERM Michel	9 Kéruguel Trémaouézan

Commissaires suppléants	
MERDY Marie Thérèse	5 Le Guendon
MARREC André	7 Prat guen
GELEOC Yvon	2 Kéruguel
SEGALEN Jacques	2 Guernévez
ANDRE Monique	6 Kérislis
PERROT Claudie	6 Trévianou
CALVEZ Guy	8 Lotis. La Fontaine
ABIVEN Christelle	565 route de la Laiterie

DÉCISIONS MODIFICATIVES : N° 3 (2014)

M. Jean-Pascal HERNOT, Conseiller municipal délégué aux Finances, présente à l'assemblée les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement

Libellés	+	-
Dépenses		
Combustibles	100	
Fournitures de petits équipements	600	
Bâtiments	4.000	
Voirie	3.000	
Documentation	200	
Honoraires	14.000	
Services bancaires	200	
Taxes foncières	100	
Contributions organismes	500	
Augmentations de crédits	22.700	
Recettes		
Dotation solidarité communautaire	22.700	
Augmentation de crédits	22.700	

Investissement

Libellés	+	-
Dépenses		
Enfouissement réseaux Télécom (Le Cann – Traon Menhir – route de la Croix Neuve)	62.000	
Plantations	2.400	
Réseaux voirie	1.800	
Voirie 2014	37.000	
Matériel transport	1.800	
Matériel informatique	2.000	
Mobilier (secrétaire générale, adjoints, commission)	13.000	
Matériel	6.000	
Enfouissement des réseaux		41.000
Augmentations de crédits	85.000	
Recettes		
Subvention communauté de communes pour enfouissement des réseaux télécom	62.000	
Taxe d'aménagement	23.000	
Augmentations de crédits	85.000	

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, valide les décisions modificatives ci-dessus.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU TRÉSORIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en délibéré, à l'unanimité avec une abstention Mme Casu, décide :

De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 75 % par an

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme AUDEBERT Jocelyne.

TARIFS 2015

M. QUEDEC Pascal, Adjoint au Maire, présente les tarifs communaux avec une hausse de 2 % par rapport à 2014 (à l'exception de la carte bibliothèque qui voit son tarif passer de 11,00 € à 12,00 €).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Quédec, adopte les tarifs présentés.

	2014	2015 (+2%)
Location tables	2,30	2,35
location chaises	0,60	0,61
Location bancs	1,10	1,12
Badges salle de sport	20,00	20,00
Badges perdus		20,00
cartes bibliothèque	11,00	12,00
pénalité pour dvd perdu	72,00	73,00
photocopies noir	0.20	0,20
photocopies couleur	0.50	0,51

Locations Steredenn		
PARTICULIERS DE PLOUEDERN		
Apéritif ensemble Steredenn	253,00	258,00
Apéritif salle Neptune	198,00	202,00
Apéritif salle Orion	60,00	61,00
Repas ensemble Steredenn	387,00	394,00
Repas salle Neptune	290,00	295,00
Repas salle Orion	98,00	100,00
ENTREPRISES COMMUNALES		
Réunion ensemble Steredenn	98,00	100,00
Réunion salle Orion	49,00	50,00
Réunion salle Sirius	24,00	25,00
Repas ensemble Steredenn	386,00	393,00
Repas salle Neptune	290,00	295,00
Repas salle Orion	98,00	100,00
EXTÉRIEURS COMMUNE		
Apéritif ensemble Steredenn	386,00	393,00
Apéritif salle Neptune	302,00	308,00
Apéritif salle Orion	93,00	95,00
Réunion salle Neptune	296,00	302,00
Réunion salle Orion	147,00	150,00
Réunion salle Sirius	85,00	86,00
Repas ensemble Steredenn	591,00	602,00
Repas salle Neptune	442,00	450,00
Repas salle Orion	150,00	153,00
ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES BUT LUCRATIF		
Ensemble Steredenn	800,00	816,00
Location autre salle	100,00	102,00
Casse vaisselle (par objet)	1,00	1,00
CONCESSIONS CIMETIÈRE		
Columbarium 5 ans	226,00	231,00
Columbarium 10 ans	455,00	464,00
Columbarium 15 ans	681,00	695,00
1 fosse 15 ans	49,00	50,00
1 fosse 30 ans	98,00	100,00
1 fosse 50 ans	188,00	191,00

2 fosses 15 ans	74,00	76,00
2 fosses 30 ans	150,00	153,00
2 fosses 50 ans	302,00	308,00
3 fosses 15 ans	98,00	100,00
3 fosses 30 ans	188,00	191,00
3 fosses 50 ans	373,00	381,00
Mini caveaux 5 ans	156,00	159,00
Mini caveaux 10 ans	312,00	318,00
Mini caveaux 15 ans	468,00	478,00
vente terre végétale par m3 (sans transport)	3,10	3,15
Fax	1,00	1,00
Location remorque	45,00	46,00
BUSES		
0200	15,00	16,00
0250	30,00	30,00
0315	33,00	34,00
0400	52,00	53,00
HYDROTUBE		
0300	23,00	24,00
0400	38,00	38,00
BORDURES AU METRE LINEAIRE		
T2	9,00	9,00
T2 BASSE	14,00	15,00
T2 PLONGEANTE	27,00	27,00
A2 20	8,00	8,00
BETON M3	111,00	113,00

ACQUISITION DE PARCELLE A BEG AVEL

M. André MARREC, Adjoint à l'Urbanisme, précise à l'assemblée que le déplacement des enfants de Kérafloch vers Beg Avel, lorsqu'ils sont amenés à prendre le transport scolaire, n'est pas sécurisé.

De ce fait, l'idée d'un chemin de liaison piétonne a été étudiée mais nécessite le passage sur une propriété privée appartenant aux conjoints Diserbo.

Après divers échanges, ces derniers ont donné leur accord pour la cession gracieuse d'une bande de terrain de 64 m² au fond de leur jardin.

En contrepartie, la commune prendra à sa charge les frais de bornage, d'actes et l'édification d'un mur de clôture au droit de la nouvelle limite ainsi qu'un merlon et un grillage le long de la voie express conformément aux préconisations de la Direction des Routes Ouest (DIRO). Une étude d'éclairage public, le long de cette future liaison piétonne, est également à l'étude auprès du S.D.E.F.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir visualisé le projet, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à venir ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

ACQUISITION DE LA PROPRIÉTÉ DE LA COMMUNAUTÉ DES RELIGIEUSES, 133 rue des Ecoles

M. Bernard GOALEC, Maire, rappelle à l'assemblée l'existence d'un ALSH commun entre Plouédern et Trémaouézan à la maison commune de Trémaouézan. Cet accueil de loisirs vieillissant nécessiterait des investissements importants pour une remise à niveau.

Par ailleurs, 75 % des enfants fréquentant le centre sont issus de la commune de Plouédern. En concertation avec la commune de Trémaouézan, un déplacement du site sur notre commune a été envisagé.

Récemment, la propriété de la congrégation des religieuses s'est libérée et l'opportunité de l'acquérir s'est présentée.

En effet, située entre l'école primaire et maternelle, le transfert de l'ALSH sur ce secteur semble tout à fait justifier et permettrait une collaboration avec l'école Saint Ederne dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires par la mise à disposition d'espaces supplémentaires.

La congrégation des religieuses sollicitée pour l'acquisition de cette propriété s'est montrée très favorable par le projet et, au vu de l'estimation des Domaines, accepte une vente au prix de 98.000 € de la propriété cadastrée section AB n° 54, pour une contenance de 1.102 m².

Par ailleurs, une servitude de passage au profit de l'OGEC sera instaurée du fait de l'existence d'un passage sur cette propriété permettant la circulation des enfants de l'école primaire vers le parking.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir l'entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le compromis de vente à venir et tout acte lié à cette vente dont les frais seront à la charge de la commune.

CONVENTION ECOLE DE MUSIQUE DE LANDERNEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, avec une abstention (M. Coulier), considérant l'exposé de Mme MERDY Marie Thérèse, relatif à une proposition de convention à passer avec la Maison de la Musique,

Décide de signer une convention avec la Maison de la Musique de Landerneau afin de faire bénéficier aux habitants de la commune un accès aux cours de musique proposés suivant un tarif adapté aux quotients familiaux.

Le différentiel entre le tarif de Plouédern et le tarif de Landerneau sera pris en charge par la Commune.

CONVENTION ATELIER CULTUREL DE LANDERNEAU

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant la proposition de l'atelier culturel de la Ville de Landerneau propose que les résidents de Plouédern de moins de 18 ans bénéficient des tarifs basés sur les quotients familiaux, identiques à ceux de la Ville de Landerneau,

A l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention reposant sur l'application de tarifs calculés sur la base de quotients familiaux et précise que la commune de Plouédern s'engage à verser la différence entre le tarif de PLOUEDERN et celui de LANDERNEAU.

MAISON DE L'ENFANCE : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Mme MERDY Marie Thérèse, Adjointe au Maire, précise à l'assemblée que la commune de PLOUEDERN a confié, en 2010, la gestion de sa Maison de l'Enfance, à une société privée sous forme de délégation de service public en contrat d'affermage. Cette délégation s'achève en janvier 2016.

La Commune s'interroge donc sur le futur mode de gestion. Afin de répondre à ses interrogations, Mme Merdy propose l'accompagnement technique par l'Agence de Développement du Pays des Abers/ Côte des légendes, qui avait également été missionné en 2009 pour ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu et à l'unanimité, autorise M. le Maire à confier cette nouvelle mission de bilan et analyse de la D.S.P. existante pour un coût de 1.260 € HT, soit 1.512 € TTC.

HONORAIRES D'AVOCAT A L'ANNÉE

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant l'exposé de M. Bernard GOALEC, Maire, évoquant que dans le contexte actuel, les questions juridiques sont de plus en plus nombreuses et nécessitent la sécurisation des divers actes passés par la commune,

A l'unanimité, autorise M. le Maire à signer une convention d'assistance juridique et de représentation en justice avec Maître Franck BUORS, Avocat au Barreau de Quimper, sur la base d'une vacation horaire de 150 € HT.

URBANISME : EXTENSION DU DROIT DE PRÉEMPTION

M. André MARREC, Adjoint à l'Urbanisme, précise à l'assemblée que par délibération en date du 18 mai 1988, la commune alors dotée d'un Plan d'Occupation des Sols, approuvé le 18 septembre 1987 et devenu exécutoire le 22 décembre 1987, avait institué un droit de préemption urbain dans les zones U situées au Bourg.

Cette formalité permettrait à l'avenir et permet toujours d'avoir connaissance des aliénations éventuelles de biens fonciers sis dans les zones urbaines concernées. Il était précisé que ce droit de préemption, au profit de la commune, ne peut être exercé dans les cas d'intérêt général tels que : mise en œuvre d'une politique locale d'habitat ou réalisation d'équipements collectifs.

Il poursuit en précisant que conformément à l'article L211.1 du Code de l'Urbanisme, ce droit de préemption urbain peut être étendu à toutes les zones U ainsi que les zones 1AU, partie du territoire à urbaniser à court terme, à vocation habitat ou industriel au Plan Local d'Urbanisme en rappelant que ce droit ne peut être exercé qu'en cas d'intérêt général.

Les membres de la commission d'urbanisme, réunis le 14 novembre dernier, se sont prononcés pour une extension du droit de préemption urbain pour l'ensemble des zones U et 1AU figurant au Plan Local d'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu, à l'unanimité, décide d'instaurer le D.P.U. sur toutes les zones U et 1AU du PLU.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : EXONÉRATION TOTALE DES ABRIS DE JARDIN

M. André MARREC, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'instituer sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2 % pour toute création de surfaces.

Cette taxe d'aménagement, applicable depuis le 1^{er} mars 2012, comporte, en son article L331-9, la liste des exonérations qui peuvent être instituées de manière facultative par les communes.

Cet article a été complété par l'article 90 de la loi de finances n°2013-1278 du 29 décembre 2013. Désormais, peuvent également faire l'objet d'une exonération totale ou partielle :

- Les locaux à usage artisanal qui viennent s'ajouter aux locaux industriels qui pouvaient déjà bénéficier de ces dispositions
- Les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Sont concernés les abris de jardin d'une surface inférieure à 20 m² ainsi que les abris de jardin d'une surface pouvant aller jusqu'à 40 m² lorsqu'ils sont réalisés dans une zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme.

Les délibérations, en cas d'exonération, doivent être prises avant le 30 novembre, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante (art. L331-9 et L331-14 du Code de l'Urbanisme).

Les membres de la commission d'urbanisme, réunis le 14 novembre dernier, se sont prononcés pour une exonération totale de la taxe d'aménagement concernant les abris de jardin.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardins évoqués ci-dessus.

CONVENTION GrDF : LECTURE DE COMPTEUR A DISTANCE

M. François TOURBOT, Conseiller municipal délégué aux Bâtiments, indique que, depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs de gaz s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations.

De ce fait, le projet Compteurs Communicants Gaz de GrDF a un objectif double. Il s'agit d'améliorer la qualité de la facturation et la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et de développer la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation.

La mise en œuvre de ces compteurs communicants nécessite de poser des concentrateurs sur des points hauts de la commune.

La Commune peut soutenir la démarche de GrDF en acceptant d'héberger des concentrateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Tourbot, accepte la pose de compteurs évoqués sur les sites de la Mairie, le Complexe Sportif et l'Eglise.

RECENSEMENT DE LA POPULATION : du 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015 : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

M. Bernard GOALEC, Maire, informe le Conseil Municipal du recensement de la population qui se déroulera sur la commune du 15 janvier au 14 février 2015.

La Commune, divisée en six districts, fera appel à six agents recenseurs nommés par arrêté du Maire.

Le Maire propose au conseil de fixer la rémunération de chacun de ces agents recenseurs. LE CONSEIL MUNICIPAL, après en délibéré, adopte la proposition du Maire, à savoir :

50,00 € par demi-journée de formation (2)

100,00 € pour frais d'essence en milieu rural (districts n°2 et n°5)

1,72 € par feuilles individuelles

1,13 € par feuilles de logement.

MÉGALIS BRETAGNE : CHANGEMENT DU SERVICE « TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES »

M. Bernard GOALEC, Maire, informe l'assemblée que le déploiement par Mégalis Bretagne de sa nouvelle Plateforme Régionale d'Administration Electronique prévoit l'évolution du service de télétransmission des actes en Préfecture au travers d'un changement d'opérateur « Tiers de Télétransmission ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant que la Commune de PLOUEDERN utilise le service de télétransmission des actes en Préfecture proposé par Mégalis Bretagne et qu'elle souhaite continuer à l'utiliser, et considérant que le changement d'opérateur nécessite la signature d'un avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité,

A l'unanimité, après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à signer l'avenant à la convention passée avec la Préfecture dans le cadre de la télétransmission des actes au contrôle de légalité.

MAISON DE L'ENFANCE : ACQUISITION DE MATÉRIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL, considérant l'exposé de Mme MERDY Marie Thérèse, Adjointe au Maire, relatif à l'acquisition de mobiliers fixes pour la Maison de l'Enfance.

A l'unanimité, émet un avis favorable à l'acquisition de casiers de rangements et de pinces doigts, à raison de 2.247,00 € HT, soit 2.695,09 € TTC pour les casiers et de 927,90 € HT, soit 1.113,48 € TTC pour les pinces doigts.



AVIS DE LA MAIRIE

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. GOALEC Bernard, Maire, sur rendez-vous

Mme CASU Michèle, Adjoint au Maire,
« Mobilité, Transports, Technologies d'information et de communication, Sentiers pédestres »
Le mercredi de 14 h 30 à 16 h et le samedi de 10 h 30 à 12 h

M. YVINEC Bernard, Adjoint au Maire,
« Voirie, Sécurité, Agriculture », le mercredi de 11 h à 12 h 30 et le samedi matin sur rendez-vous

Mme MERDY Marie Thérèse, Adjoint au Maire,
« Enfance-Jeunesse-Aînés » : le mardi de 14 h à 16 h

M. QUEDEC Pascal, Adjoint au Maire,
« Vie associative »
le samedi de 11 h à 12 h sur rendez-vous

Mme GALLOU Marie-Pierre, Adjoint au Maire,
« Vie scolaire, Action sociale, Bibliothèque »,
C.C.A.S., le mardi de 10 h 30 à 12 h

M. MARREC André, Adjoint au Maire
« Urbanisme et Assainissement »,
Le mercredi 14 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h sur rendez-vous.

M. HERNOT Jean-Pascal, Conseiller municipal délégué aux finances : le samedi de 10 h 30 à 12 h, sur rendez-vous.

Mme MAREC-PRIGENT Florence,
Conseiller municipal délégué à la communication
Le samedi de 10 h 30 à 12 h, sur rendez-vous.

M. TOURBOT François, Conseiller municipal délégué au Patrimoine et aux Bâtiments : le mardi de 10 h à 12 h sur rendez-vous.

RECENSEMENT MILITAIRE : modalités de recensement des françaises et des français nés en janvier 1999. Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie à partir du jour de leur 16 ans et pendant un délai d'un mois à compter de ce jour. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Les nouveaux habitants de la commune sont invités à se présenter en mairie, dès leur arrivée, munis de leur livret de famille, afin de faciliter les tâches administratives les concernant.

SERVICE DE GARDE DES MEDECINS :

En cas d'urgence en dehors des horaires d'ouvertures du cabinet médical appeler le 15.

HEURES D'OUVERTURE :

MAIRIE :

du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45

et de 13 h 30 à 17 h 45

le samedi de 9 h à 11 h 45

☎ 02.98.20.82.65 Fax : 02.98.20.90.72

E-mail : mairie@plouedern.fr

AGENCE POSTALE (dans le hall de la Mairie) :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 45

☎ 02.98.20.84.06

Les lettres recommandées et les colis peuvent être retirés en Mairie aux heures d'ouverture et le samedi matin.

MAISON DE L'ENFANCE « Ti Labousig » :

☎ 02.98.47.31.58

RPAM : (Relais Parents Assistantes Maternelles)

Caroline Tanguy, Crèche « La Cabane aux Bruyères »

☎ 02.98.43.63.97

mail : rpam.interco@donbosco.asso.fr

CLSH PLOUÉDERN/TRÉMAOUEZAN

Gwenaëlle Kérandel, maison commune de Trémaouézan

☎ 02.98.20.92.23 ou 06.25.11.22.55

mail : tremaouezan@epal.asso.fr

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

☎ 02.98.20.90.71

Mardi 19 h 30 à 20 h 30

Mercredi 10 h 30 à 12 h et 14 h à 16 h

Vendredi 16 h 30 à 17 h 30

Samedi 10 h 30 à 12 h

PERMANENCES ADMR :

Le mardi matin de 10 h à 12 h à la mairie de Plouédern

☎ 02.98.20.97.66

Le lundi de 13 h 30 à 16 h 30 à Landerneau

Le mercredi de 13 h à 16 h à Landerneau

Le vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h au bureau de Landerneau, 220 rue de la Petite Palud

☎ 02.98.85.27.27

DECHETERIE (ZI Saint Eloi) horaires d'hiver

☎ 02.98.85.19.50 du lundi au samedi

de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

Fermeture les dimanches et jours fériés

ENSEMBLE PAROISSIAL « ABER-MORBIC » :

presbytère de Landerneau, 11 rue Traverse des Bouche-ries. ☎ 02.98.85.03.20

SOUS-PREFECTURE DE BREST

L'accueil du public se fait uniquement le matin, du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h**

PHARMACIES DE GARDE : Appelez le 3237.

ETAT CIVIL

Naissances

Téariki RUINAUT, 10 A rue du Verger.

Décès

M. CONNAN Jean-Jacques, 6 rue des Tilleuls, 67 ans.

PRÉVENTION DES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique, invisible, inodore, non-irritant et mortel.

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention :

- Faites vérifier et entretenir avant chaque hiver, vos installations de chauffage, eau chaude, ventilation...
- Respectez le mode d'emploi des appareils à combustion (chauffages d'appoint, groupes électrogènes, appareils à gaz...).
- Aérez au moins 10 minutes par jour.

Plus d'informations sur

www.prevention-maison.fr

COMPTEURS D'EAU : PROTECTION CONTRE LE GEL

N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. En cas de détérioration, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

STOP PUB

Chaque année, 850.000 tonnes de courriers non adressés (publicités) sont distribués dans les boîtes aux lettres, ce qui correspond en moyenne chaque année à 31 kg par foyer. Les étiquettes « STOP PUB » signalent le souhait de ne pas recevoir les imprimés non adressés tout en recevant l'information de la commune de Plouédern.

Des étiquettes plastifiées « STOP PUB » transmises par le service environnement de la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, sont disponibles en Mairie.

DÉFIBRILLATEURS :

Deux défibrillateurs sont à la disposition de la population : le 1^{er} est installé dans le hall extérieur de la mairie, le 2^{ème} dans le hall extérieur de la salle Steredenn.

DÉMARCHAGE À DOMICILE

En cette fin d'année, le démarchage à domicile est en forte hausse.

Souvent, ces démarcheurs se présentent au nom d'une association ou de la Mairie. Il est donc important de prendre ces démarcheurs avec prudence et de les signaler à la gendarmerie et la Mairie.

CORRESPONDANTS DE LA PRESSE LOCALE

Le Télégramme : Christelle MAREC

☎ 02.98.21.57.69 ou chrismarec@gmail.com

Ouest-France : Marie GOAR

☎ 06.43.11.39.21 ou mgoar@yahoo.fr

AGENCE EAU DU PONANT

7 rue Gaston de l'Hôpital, Landerneau

Horaires de l'agence de Landerneau :

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h.

L'agence est fermée le mercredi après midi.

☎ 02.29.00.78.78

URGENCE SÉCURITÉ GAZ

☎ 0800.47.33.33

BACS A ORDURES MENAGERES ET COMPOSTEURS

Bacs roulants :

120 litres : 10 €, 240 litres : 15 €, 360 litres : 20 €, 770 litres : 128 €.

Composteurs :

300 litres : 20 €, 600 litres : 25 €, 800 litres : 30 €.

En vente au service environnement de la Communauté des Communes, Zone de Saint-Ernel à Landerneau, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h. ☎ 02.98.21.34.49.

OPAH DU PAYS DE LANDERNEAU DAOULAS

Des permanences sans rendez-vous concernant l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), sont organisées par le cabinet CitéMétrique, **tous les mardis de 10 h à 13 h.**

Renseignements ☎ 02.98.43.99.65

ADIL :

Informations neutres et gratuites sur le logement dans le domaine juridique, fiscal et financier.

Permanence les 2^{ème} et 4^{ème} lundis du mois de 13 h 30 à 17 h 30.

ENER'GENCE :

Conseils sur les économies d'énergie (construction, rénovation, énergies renouvelables, aides financières liées aux travaux).

Pour plus de précision, vous pouvez vous munir de tous les documents associés à votre projet (plan, photos, devis, diagnostic de performance énergétique, factures...).

Permanence sans rendez-vous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h. ☎ 02.98.33.15.14.

mail : info.energie@ernergence.net

**3 organismes, 1 seule adresse
32 Quai de Léon, Landerneau**

CONCILIATEUR DE JUSTICE

M. OMNES Rolland, conciliateur de justice sur Landerneau.

Permanence : Mairie de Landerneau

2^{ème} jeudi du mois de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30 (Centre Théo Le Borgne).

Contact : ☎ 06.07.87.82.39

mail : rolland.omnes@orange.fr

CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique) : Mieux vieillir au Pays de Landerneau/Daoulas !

Le CLIC est un interlocuteur unique et de proximité proposant un service gratuit et confidentiel, recherche d'information et de solutions de proximité pour toutes les problématiques liées au vieillissement.

CLIC, accueil de Landerneau 02.98.85.99.08,

Maison des Services Publics 59 rue de Brest

29800 LANDERNEAU – courriel :

clic@pays-landerneau-daoulas.fr

PROLONGATION DE LA DURÉE DE VALIDITÉ DE LA CARTE D'IDENTITÉ

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité passe pour les **personnes majeures** de 10 à 15 ans. Ainsi, toutes les cartes délivrées depuis le 2 janvier 2004 voient leur durée augmentée de 5 ans.

Pour les **mineurs**, la durée reste à 10 ans.

Attention ! un certain nombre de pays n'a pas officiellement accepté la validité de prolongation du délai des CNI à 15 ans, il est fortement conseillé aux administrés de consulter le site

www.servicepublic.fr

Autorisation de sortie de territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire individuelles et collectives pour les mineurs français sont supprimées ainsi que les laissez-passer préfectoraux.

Un mineur peut ainsi circuler librement dans l'ensemble de l'Union Européenne ainsi qu'en Islande, Norvège, Suisse, au Lichtenstein, à Monaco, en Andorre, à Saint Marin et au Saint Siège muni de son passeport ou de sa carte nationale d'identité, en cours de validité.

Certains pays imposent des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale. Pour de plus amples informations, consulter la rubrique « entrée et séjour » du site « Conseils aux voyageurs » du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes.

www.diplomatie.gouv.fr

PETITES ANNONCES

A louer

Maison T4, proche du bourg, parking, garage. Libre de suite. ☎ 06.67.30.13.79

A vendre

Congélateur bahut BOSCH, 225 Litres, 200 €, acheté en 2007 et 50 romans au prix unitaire d'1 €.

☎ 06.85.08.72.34

URBANISME

Permis de construire accordés

M. et Mme Bérardy Didier, 8 Quinquis Meur : création d'un carport et garage et remplacement d'une porte de garage par une porte fenêtre.

M. et Mme MOIGNE René , 12 rue de l'Yser, Landerneau : construction d'une maison d'habitation, 2 rue Polaris.

OFFRE D'EMPLOI

R&R France, filiale du groupe anglais R&R Ice Cream, recrute en CDD pour son site basé à Plouédern, à compter de janvier-février 2015 et pendant toute la saison : ouvriers de conditionnement H/F.

Missions : Travail sur lignes de production, en 3 x 8 heures, en température ambiante. Mise en boîte de crèmes glacées. Alimentation des machines, contrôle des emballages, palettisation. Travail de nuit majoré. Rémunération base 35 h + primes.

Profil : Première expérience en agroalimentaire appréciée. Véhicule personnel nécessaire.

Merci d'adresser C.V et lettre de motivation, par courrier ou email à l'adresse suivante :

ROLLAND SAS, Service des Ressources Humaines, Plouédern CS 20809, 29208 Landerneau Cédex.

Email : emploi@rolland.fr

DON DU SANG

Les collectes auront lieu à l'EHPAD AN ELORN (maison de retraite), rue du Docteur Pouliquen à Landerneau.

Dates à retenir :

Les 9, 10, 11 et 12 mars 2015

les 22, 23, 24 et 25 juin 2015

Les 14, 15, 16 et 17 septembre 2015

Les 30 novembre, 1^{er}, 2 et 3 décembre 2015.

La collecte de décembre 2015 sera la 150^{ème} collecte organisée à Landerneau, coïncidant avec le 50^{ème} anniversaire de collectes landernéennes, la première ayant eu lieu le 27 avril 1965.

COMMUNIQUÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de Communes a prévu une tarification sociale pour l'accès à Aqualorn, applicable pour les cartes d'entrées leçons enfants et les cartes d'entrées adultes.

L'effort de la Communauté de Communes consiste à prendre en charge une partie du montant de l'abonnement de l'utilisateur dès lors qu'il est pas imposable sur le revenu. Pour ce faire, la Communauté de Communes se réfère au quotient familial qui adapte l'impôt à chaque situation familiale.

Le quotient familial à prendre en compte à partir du 1^{er} novembre 2014 est fixé, selon le barème applicable aux revenus 2013, à 6.011 € (avis d'imposition 2014 sur le revenu 2013).

L'utilisateur peut prétendre à l'application des tarifs sociaux, si son quotient familial est inférieur ou égal à ce seuil.

TARIFICATION SOCIALE AQUALORN Période du 1^{er} novembre 2014 au 31 octobre 2015 Application du QF1 de l'impôt sur le revenu 2013

	Tarifs en cours	Participation forfaitaire communautaire	Intervention C.C.A.S
carte semestrielle leçons enfant	108 €	22,50 €	Application si revenu fiscal de référence inférieur ou égal à 6.011 € > (vérification effectuée par le CCAS)
carte 10 entrées enfant	33 €	8 €	
Carte 10 entrées adulte	42 €	8 €	

La participation de la Communauté de Communes prend la forme d'un remboursement forfaitaire qui intervient après le paiement du titre d'entrée et par le contrôle par le C.C.A.S de la commune de résidence de la situation sociale du demandeur. Seulement 2 cartes « leçons enfant », 3 cartes « entrées enfant » et 3 cartes « entrées adultes » ont fait l'objet de l'application de cette tarification sociale.

ENER'GENCE

Nous tenons à attirer votre attention. En effet dans le cadre de l'Espace Info Energie du Pays de Brest, **nous avons pu observer récemment une recrudescence de démarchage téléphonique abusif autour des économies d'énergie.**

On retrouve de nombreux points communs dans ces démarchages téléphoniques :

- La prise de contact se fait souvent depuis une plateforme d'appel,
- Mise en avant de « *soi-disant partenariats* » avec des entreprises publiques ou de confiance telles que EDF ou GDF ou encore l'ADEME,
- Proposition d'un diagnostic gratuit au domicile de leur prospect,
- Le nom de la société ainsi que son adresse est difficile à obtenir par téléphone.

Lors du rendez-vous, le commercial démontre que l'investissement qu'il propose au particulier est rentabilisé en une durée record (moins de 5 ans) grâce aux subventions et aux économies d'énergie réalisées. **Aussi nous vous mettons bien en garde sur les points suivants :**

- Ces « dites économies d'énergie » **ne sont pas réellement étudiées** et sont **largement surestimées,**
- **Les propositions qui en découlent sont surfacturées** (deux ou trois fois plus cher que le prix avec des artisans locaux),
- Un prêt à la consommation (à plus de 5% d'intérêt) est proposé alors que dans certains cas les particuliers peuvent bénéficier d'un éco prêt à taux zéro et que les prêts se négocient actuellement autour de 2,5% sur 15 ans auprès des banques,
- **Les conditions d'obtention des aides qu'ils font miroiter ne sont pas vérifiées,**
- Le commercial insiste pour faire signer une offre de prêt. Ne signez rien ! Prenez le temps de bien vous renseigner !

Nous incitons donc à la plus grande vigilance. Des informations sur les droits du particulier en cas de démarchage à domicile, notamment sur le délai de rétractation et les conditions contractuelles sont disponibles sur <http://vosdroits.service-public.fr/professionnels-entreprises/F23224.xhtml>.

N'hésitez pas à nous contacter. Les Conseillers Info Énergie sont des spécialistes qui s'engagent à vous fournir **gratuitement une information neutre et objective.** Ils vous délivreront des conseils pratiques, adaptés à la situation de chacun, sur la maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables. **Les permanences sont ouvertes du lundi au vendredi de 13 h 30 à 17 h 30, à l'agence sans rendez-vous ou par téléphone aux mêmes horaires.** Il est aussi possible d'envoyer un mail à l'adresse suivante : info.energie@energence.net. Vous pouvez également consulter les documents rédigés par le réseau des Espaces Info Énergie bretons sur le site Internet : www.bretagne-energie.fr

Contact : Ener'gence, Espace INFO-ENERGIE, 9 rue Duquesne, Brest ☎ 0805 203 205

LA VIE DES ASSOCIATIONS

Les annonces doivent être déposées en mairie ou envoyées par e-mail :
animation@plouedern.fr pour le 15 du mois précédent.

DATES IMPORTANTES :

Samedi 10 janvier : Vœux du Maire aux acteurs économiques, aux associations et aux nouveaux habitants.

Samedi 17 janvier : Paëlla organisée par le Tennis Club, salle Steredenn

Dimanche 25 janvier : Thé dansant organisé par le Comité des Fêtes, salle Steredenn

Dimanche 1^{er} février : Kig ha farz de la Paroisse, salle Steredenn

Samedi 14 février : loto organisé par le Youth Club, salle Steredenn

Kig-Ha-Farz

Paroisse Aber Morbic

Dimanche 1^{er} Février 2015

A la salle Steredenn, Plouédern

Sur place à partir de 12h00

Kig-ha-farz..... 11 €

Jambon/frites..... 6 €

A emporter (prévoir vos récipients) à partir de 11h30

Renseignements au 02 98 85 15 19 ou au 02 98 21 69 57 (aux heures de repas)

MÉDIATHÈQUE : nouveautés BD décembre 2014

ATTENTION ! Au 1er janvier 2015, l'abonnement à la médiathèque passera à 12 € / famille / an.



BD Adultes

Achille Talon	T1 « ... Est un homme moderne »	FABCARO
La geste des chevaliers Dragons	T10 « Vers la lumière » T11 « Toutes les mille et une lunes » T12 « Ellys »	ANGE et GUITTON ANGE et LOOKY ANGE et COSSU
Le vent des dieux	T5 « La balade de Mizu »	COTHIAS et ADAMOV
Les chasseurs d'écume	T4 « 1920, la revanche des chevaliers de fer blanc »	DEBOIS François
Les poilus d'Alaska	T1 « Moufflot, hiver 1914 »	BRUNE
Les vieux fourneaux	T1 « Ceux qui restent »	CAUVET et LUPANO
Magasin général	T9 « Notre Dames des lacs »	LOISEL
Siegfried	« Le crépuscule des Dieux »	ALICE Alex
Trains de légende	T1 « L'Orient Express »	RICHARD Nolane
Trolls de Troy	T17 « La trolle impromptue » T18 « Pröfy blues »	CHRISTOPHE Arleston
Voitures de légende	T1 « La DS »	MOENARD
Les naufragés d'Ythaq	T11 « l'haleine de l'ogre »	ARLESTON et FLOCH
La vision de Bacchus	1917 – 1918 - 1919	TARDI et VERNEY
Un océan d'amour		LUPANO et PANACCIONE
Frères de terroir		FERNANDEZ Jacques et CAMDEBORDE Yves
Alter égo	Saison 2	LAPEIRE
Les vieux fourneaux	T2 « Bonny and Pierrot »	LUPANO et CAUJET
BD Jeunesse		
Biguden	T1 « L'Ankou »	SILAS et STAN
Le château des étoiles		ALICE Alex
Petit vampire	T2 « fait du kung fu » T3 « ... et la Sté protectrice des chiens »	SFAR Joann
Popotka, le petit sioux	T2 « Le Wendigo » T3 « Mahlo »	CHAUVEL et SIMON
Toutpoil	T3 « Mes trois Lynx »	MONFORT Serge
Une aventure de chlorophylle	T1	GODI et ZIDROU
Little Kévin	T10	COYOTTE
Cadence infernale		BOGUE Pico
Les légendaires	T17 L'exode de Kalandre	SOBRAL Patrick
La rose écarlate	T10 Tu aurais dû me laisser mourir	LYFOUNG Patricia
Inca	T1 l'empire de quatre quartiers	GRAGNIER Laurent & cie
Camargue rouge		FAURE Michel

les nouveaux romans		
Charlotte	David Foerkinos	Prix Renaudot 2014 Prix Goncourt des lycéens 2014 Ce roman retrace la vie de Charlotte Salomon, artiste peintre, juive, morte à vingt-six ans. Portrait saisissant d'une femme exceptionnelle, évocation d'un destin tragique.
L'homme provisoire	Sébastien Barry	L'Irlandais Jack McNulty est un «homme provisoire», tout comme l'ont été ses missions avec l'armée britannique durant la Seconde Guerre mondiale. Il décide de rédiger l'histoire de sa vie.
Peine perdue	Olivier Adam	Ces courts portraits à la pointe sèche sont bouleversants de justesse et de précision. Toutes ces voix finissent par n'en former qu'une seule, composent un chant qui enflamme peu à peu et donne à entendre ceux qui n'ont jamais la parole.
Eux autres de Goarem-Treuz	Hervé Jaouen	(Breton) Les destins croisés et bouleversants d'une grande fratrie bretonne. Racontés à travers les souvenirs poignants d'Angèle, sœur aînée et mémoire des siens, ils déroulent presque un siècle de saga familiale.
Le jour où j'ai appris à vivre	Laurent Gounelle	Imaginez : vous vous baladez sur les quais de San Francisco un dimanche, quand soudain une bohémienne vous saisit la main pour y lire votre avenir. Amusé, vous vous laissez faire, mais dans l'instant son regard se fige, elle devient livide.
Muchucas 2 et Muchucas 3	Katherine Pancol	Les filles sont partout dans ces 2 romans. Elles mènent la danse. De New York à Paris, de la Bourgogne à Londres ou à Miami. Des filles qui inventent, s'enflamment, aiment. Des filles qui se battent pour la vie.
Une vie de lumière et de vent	Christian Signol	(Terroir) - Ancrée dans la beauté sauvage des hauts plateaux balayés par les vents du Midi, l'histoire de ce garçon sans famille, sans repère, en quête d'un peu de chaleur humaine et d'amour, est absolument bouleversante.
L'écrivain national	Serge Joncour	Dans une atmosphère très chabrolienne, Serge Joncour déroule une histoire à haute tension : les quelques semaines de tranquillité que promettait ce séjour d'écriture se muent, lentement mais sûrement, en une inquiétante plongée dans nos peurs contemporaines
Les douze tribus d'hattie	Ayana Mathis	Gare de Philadelphie, 1923. La jeune Hattie arrive de Géorgie en compagnie de sa mère et de ses sœurs pour fuir le Sud rural et la ségrégation. Aspirant à une vie nouvelle, forte de l'énergie de ses seize ans, Hattie épouse August. De ce mariage naîtront douze enfants, douze tribus qui égrèneront leur parcours au fil de l'histoire américaine du XXe siècle.
Trente-six chandelles	Marie-Sabine Roger	Mortimer s'est préparé à mourir le jour de ses 36 ans, comme cela a été le cas pour tous ses ascendants mâles. Mais la malédiction ne s'abat pas sur lui. Que reste-t-il à faire, lorsque la mort attendue ne vient pas? Il faut apprendre à vivre vraiment!
On ne voyait que le bonheur	Grégoire Delacourt	À force d'estimer, d'indemniser la vie des autres, un assureur va s'intéresser à la valeur de la sienne et nous emmener dans les territoires les plus intimes de notre humanité.

Ça peut pas rater	Gilles Legardinier	Marie pensait avoir trouvé l'homme de sa vie, jusqu'à ce que son couple implose de façon brutale et scandaleuse. Et si, au-delà de ses illusions perdues, il était temps pour elle de découvrir tout ce qui vaut vraiment la peine d'être vécu ?
Hérétiques	Léonardo Padura	Léonardo Padura écrit un livre magnifique et profond et se sert de son habileté d'auteur de roman noir pour nous amener, sous la houlette de son héros Mario Conde, à réfléchir sur ce que signifie notre libre arbitre.
Pour que tu ne te perdes pas dans le quartier	Patrick Mondiano	Epoustouflant <u>Modiano</u> , toujours dans sa quête de l'amnésie plus ou moins volontaire, dans sa recherche du temps passé, dans la reconstitution des souvenirs. Ce livre ne se raconte pas, il se déguste, mot après mot.
Les Policiers		
Une main encombrante	Henning Mankell	Un récit concis, vif, terriblement humain avec un Wallander bougon à souhait. Le court roman est suivi d'un portrait touchant de Kurt Wallander signé par son créateur.
Les neuf cercles	R.J. Ellory	Si mener une enquête vingt ans après le crime semble une entreprise périlleuse, cela n'est rien à côté de ce qui attend John : une nouvelle traversée des neuf cercles de l'enfer.
Kobra	Deon Meyer	Paul Anthony Morris se révèle être un brillant mathématicien, inventeur d'un logiciel permettant de repérer, dans les transactions financières mondiales, le parcours de l'argent sale issu du crime organisé et du terrorisme. Qui a commandité son enlèvement ?
Le détroit du loup	Olivier Truc	Deuxième roman d'Olivier Truc, Le détroit du Loup confirme les talents de raconteur d'histoire de l'auteur et sa capacité à nous emmener sur des terrains insoupçonnés.
La faiseuse d'anges	Camilla Lackberg	Pâques 1974. Sur l'île de Valö, une famille disparaît sans laisser de traces. La table du dîner est soigneusement dressée, mais tous, ou presque, se sont volatilisés. Sont-ils victimes d'un crime ou sont-ils tous partis de leur plein gré ? Des années plus tard, Ebba revient sur l'île et s'installe dans la maison familiale. Les vieux secrets de la propriété ne vont pas tarder à ressurgir...
Gravé dans le sable	Michel Bussi	Le triller du débarquement. Quel est le prix d'une vie ? La veille du Débarquement en Normandie, face à une mort certaine, que seriez-vous prêt à promettre pour échanger votre place ? Et que vaudra cette promesse, après la guerre, alors que tous les témoins seront morts ou disparus ?
La Science Fiction		
Silo - tome 2, les origines	Hugues Howey	Dans un futur indéterminé, un groupe d'hommes et de femmes vit, depuis plusieurs générations, dans un immense silo creusé dans la terre. Seul un immense écran relayant les images filmées par des caméras les relie au monde extérieur. Dans un roman post-apocalyptique haletant, Hugh Howey s'impose d'emblée comme l'un des auteurs les plus doués de sa génération.

L'HEURE DU CONTE

à la bibliothèque de Plouédern
pour les enfants de 3 à 7 ans.

samedi 10 janvier 2015
de **11 h à 11 h 30**



« *Histoires rigolotes* »

Pour tout renseignement, contacter
Lydia Gaussuron au 02.98.20.98.73

Les ateliers d'écriture à la bibliothèque de Plouédern.

Ce dernier trimestre, 7 enfants (de 9 à 12 ans) y ont participé. Il reste encore des places.

Les animateurs rappellent qu'un atelier d'écriture n'est pas une remise à niveau ni une série d'exercices. Nous écrivons sous forme de jeux d'écriture afin de donner place à l'imagination et à la liberté d'expression. Les enfants s'emparent d'ailleurs très vite de ce plaisir d'écrire et ils nous étonnent par leurs trouvailles.

Prochaines dates :
les samedis de 10 h 30 à 11 h 45

17 janvier, 31 janvier

28 février

14 mars, 28 mars 2015



AMICALE CYCLOTOURISTE



AGENDA 2015:

Pot du nouvel an et galette des rois samedi 17 janvier à 18 h 30 salle Orion.

Randonnées cyclotouriste et VTT organisées par l'Amicale à Plouédern le 1^{er} mars.

Course cycliste FSGT à Plouédern le 29 mars.

Sortie annuelle du 11 au 13 juillet à l'occasion de la venue du tour de France en Bretagne.

Assemblée Générale le 14 novembre.

Programme d'activité des sections

Section cyclo (groupes A - B - C) :

Rendez-vous devant l'Espace Steredenn pour un départ à 9 h les dimanches 4, 11, 18 et 25 janvier.

Section VTT :

A compter du mois de janvier, les sorties de la section VTT se dérouleront le dimanche de 9 h à 12 h.

Rendez-vous à 9 h, parking du complexe sportif de Plouédern, pour un départ à 9 h 15 les dimanches 11, 18 et 25 janvier. Retour vers 12 h.

Les informations concernant la section VTT se trouvent sur son site :

aeploedern-vtt-jeunes.e-monsite.com

TENNIS CLUB

SAMEDI 17 JANVIER, SOIRÉE EXCEPTIONNELLE

Le Tennis Club de Plouédern fêtera ses 30 ans d'existence. A cette occasion, l'association propose une paëlla, à la salle Steredenn.

Inscription adultes : 15 €, enfants de moins de 8 ans : 8 €

Les anciens membres sont cordialement invités à participer à cette rencontre.

Réponse pour le 9 janvier par retour du coupon ci-dessous à l'adresse suivante :

M. Barberot Pierre, 16 Park Ar Beg, 29800 Landerneau

NOM :	Nombre d'adultes : x 15 €
Prénom :	Nombre d'enfants : x 8 €
Adresse :	Total : €
	PAYE : OUI / NON

CLUB DES RETRAITÉS

Le goûter des rois est fixé au jeudi 15 janvier à la salle Steredenn à partir de 14 h. Jeux libres. 16 h 30 : goûter
Afin de cerner le nombre de participants, il vous est demandé de confirmer votre présence **avant le 12 janvier**
auprès de :

Jean Appéré : ☎ 02.98.20.80.63

Jean-François Le Pape : ☎ 02.98.20.91.23

Marie-Pierre Abjean : ☎ 02.98.21.42.04

Jeanne Rannou : ☎ 02.98.21.44.79

Conseil d'Administration :

Suite aux différentes élections à l'Assemblée Générale et à la réunion du 3 décembre, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit :

Président d'honneur : Jean Siou

Présidente : Evelyne Divo

Vice Président : Claude Mocaër

Trésorier : Philippe Coulombe

Trésorière adjointe : Jeanne Rannou

Secrétaire : Marie-Pierre Abjean

Secrétaire adjointe : Jeanne Ollivier

Membres : Yvonne Porhel, Janik Coulombe, Joseph Abalain, Jean Appéré, André Marrec, François Richard, Robert Thépaut.

APEL : ÉCOLE ST EDERN

Collecte de journaux

Une collecte de journaux est organisée par l'APEL de l'école Saint Edern de Plouédern.

Cette collecte permettra à l'APEL de financer les différents projets et sorties organisés par l'école.

Les journaux récoltés seront ensuite recyclés afin de fabriquer de la ouate de cellulose, un isolant écologique.

La collecte aura lieu

samedi 10 janvier 2015 de 10 h à 12 h
sur le parking route de Kériel
au bourg de Plouédern

N'hésitez pas à solliciter votre entourage (parents, amis, voisins, collègues de travail...) pour récupérer leurs vieux journaux !

Rappel : seul le papier journal est collecté. Tous les autres types de papier sont exclus : magazines, publicités, prospectus, papier de bureau, annuaires, cartons, papier glacé, sacs krafts,...



PÊCHE EN RIVIERE SUR L'ÉLORN

L'ouverture de la pêche en rivière aura lieu le samedi 14 mars 2015.

Pour pratiquer ce sport/loisir de plein air, il est obligatoire de détenir un permis de pêche. Plusieurs tarifs sont applicables selon l'âge, le sexe ou les poissons recherchés.

Depuis l'an passé, chacun peut se procurer un permis de pêche directement de son domicile grâce à une application Internet : www.cartedepeche.fr

Certaines restrictions existent sur la pratique de ce loisir : jours interdits, zones de réserve, techniques ou appâts prohibés... Il convient donc à chaque pêcheur de prendre connaissance de l'arrêté préfectoral annuel qui précise toutes les règles. Cet arrêté est disponible dans toutes les mairies et consultable sur le site de la Préfecture.

L'AAPPMA de l'Elorn possède également un site internet précisant toutes les modalités pour l'obtention d'un permis ou encore des précisions sur les parcours de pêche : www.elorn-aappma.com ou la permanence de l'association 02.98.68.85.08.

Enfin, en lien avec la Maison de la rivière à Sizun, des séances d'initiation à la pêche sont délivrées régulièrement à l'intention des jeunes et des adultes (voir site de la maison de la rivière).



SEVENADUR D'AN OLL

L'Assemblée Générale de l'Association Sevenadur d'An Oll s'est tenue dimanche 30 Novembre à la salle Steredenn.

Après avoir remercié les adhérents présents, ainsi que la municipalité représentée par Le Maire, Bernard Goalec et l'Adjoint aux Associations, Pascal Quédec, la Présidente a retracé les temps forts de la saison passée : Fest-Noz, Fest-Deiz Concerts etc...

Le trésorier Henri Mith a ensuite présenté le bilan financier.

Cette nouvelle saison, l'association compte 94 adhérents, toutes activités confondues.

Les objectifs pour cette saison :

Les Fest-Deiz des 1^{ers} lundis du mois. Le Fest-Noz de la fête de la musique aura lieu le vendredi 19 juin 2015. Le Fest-Noz annuel aura lieu le samedi 10 Octobre 2015

La Chorale se déplacera en mars 2015 à Plogonnec. Elle participera également à un rassemblement de chorales au Faou et ces concerts seront au profit de RETINA. Le 17 mai, elle sera également en concert à Plabennec avec la chorale War Araog Atao.

L'Association a également participé au téléthon samedi 6 décembre avec la confection et la vente des crêpes.

Le renouvellement du tiers sortant : Madeleine Le Roux et Hélène Toulhoat n'ont pas souhaité se représenter. 2 nouvelles adhérentes intègrent le Conseil : il s'agit de Françoise Cam et Maryse Binet.

Eliane Monot a tenu à remercier les deux sortantes et en particulier Madeleine Le Roux pour toutes ces années qu'elle a passé au sein de l'Association, c'est elle qui a créée l'Association et toutes les activités : cours, cercle, musique, broderie, chorale etc.... elle a apporté tout son savoir aux adhérents, c'est avec elle que beaucoup ont appris à danser et à aimer la danse bretonne. Nous lui sommes tous très reconnaissants.

Composition du nouveau Conseil

Présidente : Eliane Monot

Secrétaire : Armelle Affret

Trésorier : Henri Mith

Responsable danse : Armelle Affret

Responsable Fest-Deiz : Geneviève Marc

Responsable Broderie : Monique Sénéchal

Responsable Chorale : Eliane Monot

Membres : Maryse Binet, Françoise Cam, Yvonne Guéguen, Auguste Marchaland.

Reprise le lundi 5 Janvier par le Fest-Deiz .

ENSEMBLE PAROISSIAL « ABER MORBIC »

janvier à mars 2015 : calendrier des messes

Plouédern/Trémaouézan à 10 h 30

La Roche Maurice à 18 h (au presbytère)

DATE	LIEU
11 janvier 2015	PLOUÉDERN
25 janvier 2015	TRÉMAOUÉZAN
31 janvier 2015	LA ROCHE MAURICE
08 février 2015	PLOUÉDERN
22 février 2015	TRÉMAOUÉZAN
28 février 2015	LA ROCHE MAURICE
08 mars 2015	PLOUÉDERN
22 mars 2015	TRÉMAOUÉZAN
29 mars 2015, Rameaux	TRÉMAOUÉZAN

COMITÉ DE JUMELAGE

Assemblée Générale du dimanche 7 décembre 2014

Rapport d'Activités :

Jean-Yves Yvinec remercie la municipalité pour sa présence à notre Assemblée Générale, les adhérents et souhaite la bienvenue à une nouvelle adhérente.

Il s'agit de notre 16^{ème} Assemblée Générale, la dernière a eu lieu le 8 décembre 2013. 25 familles sont inscrites, (41 personnes à ce jour).

Résumé de l'année 2014 :

Dimanche 19 janvier : la galette des rois.

Dimanche 16 mars : le thé dansant

du samedi 24 au samedi 31 mai : séjour à Saint-Jean du Falga pour 19 adhérents.

Samedi 6 septembre : participation au Carrefour des Associations.

Samedi 6 décembre : participation au Téléthon, remerciements à tous les adhérents qui y ont participé, nombreux comme à toutes les manifestations de la commune.

Marche au profit du Téléthon, participation de 36 personnes.

Réception des St Jeantais

Lundi 8 septembre 2014 : réception en mairie d'une délégation de Saint-Jeantais en vacances sur la côte Saint-Polaise, rencontre de Michel Stervinou, nouveau maire de St-Jean du Falga, Jean-Caude Rouja, Président de la Cité d'Echanges avec Bernard Goalec, Maire de Plouédern, des élus, et les représentants du Comité de Jumelage.

Christophe Maubian, Co-Président, évoque la semaine passée à St Jean du Falga en mai 2014 et la rencontre en mairie du 8 septembre entre les Maires des 2 communes, des élus et Jean-Claude Rouja, Jean-Yves Yvinec et lui-même.

Christophe Maubian et Marie-Thérèse Merdy font le point sur les échanges entre les deux communes, où il a été question de nos voyages, tous les deux

ans actuellement, des nouvelles adhésions que nous attendions des deux côtés, de nos finances et de nos manifestations annuelles et de la difficulté à faire participer les écoles et les différents groupes de jeunes à nos activités et à nos échanges.

Bernard Goalec parle d'une belle rencontre, de l'intérêt du jumelage et de son attachement à faire vivre ce jumelage, les préoccupations des 2 municipalités sont similaires et il souhaite que les orientations du jumelage permettent d'élargir le plus possible les échanges avec la jeunesse.

Le bureau s'interroge aussi sur la façon et les moyens de communiquer avec les associations.

Louis Lazou demande quels sont les projets au niveau des jeunes, Marie Thérèse Merdy lui répond qu'il y a eu des contacts avec les 2 élus enfance-jeunesse des 2 communes. Certains jeunes sont intéressés, il faut vérifier la loi, au niveau de l'hébergement. Les échanges des jeunes pourraient se faire avec l'aide des animateurs jeunes des 2 communes, la Maison pour Tous...

Jean-Yves Yvinec se propose de centraliser les informations et les échanges des uns et des autres, sur la vie à St Jean du Falga et à Plouédern et de les diffuser 2 à 3 fois par an à l'ensemble des adhérents.

Projets 2015

pour 2015 : pas d'échange officiel.

pour 2016 : souhait des St Jeantais de venir au Festival Inter-celtique de Lorient,

Dimanche 11 janvier 2015 : galette des Rois

Dimanche 1^{er} mars 2015 : thé dansant

Dimanche 29 mars : « le Grand Bric à Brac »



Union Nationale des Combattants.

Assemblée Générale 2014.

Les anciens combattants de Plouédern ont tenu leur Assemblée Générale le samedi 13 décembre à la salle Orion.

Le Président Yvon Marzin remercie le Maire, l'adjoint au Maire chargé de la vie associative, le président départemental Raymond Le Pors, le vice-président Jacques Le Bian chargé de l'action sociale, le président du secteur de l'Élorn Yves Le Lann qui honorent de leur présence l'association en participant aux travaux de l'assemblée générale. Le rapport moral est présenté par le secrétaire Georges Guillou.

L'association qui compte 46 adhérents, a participé aux cérémonies locales du 8 mai avec la remise de la médaille militaire à notre camarade Jean Dantec en présence des membres de sa famille, des élus locaux et nombreux adhérents de l'association, du 11 novembre et départementales de Pleyben, de L'Hôpital Camfrout, avec présentation des drapeaux. Remerciements à Ambroise Ollivier et Marcel Page pour la disponibilité dont ils font preuve.

La sortie annuelle du 10 septembre a conduit les quarante participants dans la presqu'île de Crozon. La matinée était consacrée à la découverte de la ferme apicole de Térénez, l'après-midi la croisière commentée de la baie de Douarnenez et ses grottes. Journée très réussie d'autant que la météo était de la partie.

Le traditionnel concours de dominos s'est déroulé le dimanche 16 novembre. 120 joueurs s'étaient donné rendez-vous à l'espace Steredenn pour disputer ce tournoi très bien organisé. Quant au repas annuel, il a réuni 30 convives autour de la table.

Les deux évènements marquants de l'année ont été sans aucun doute la cérémonie « Souvenir du Tocsin » organisée le 1^{er} août dans le cadre de la mobilisation générale de la Grande Guerre, avec dépôt de gerbe au monument

aux morts, sonnerie du glas pendant cinq minutes, discours du président en mémoire des 78 poilus de la commune morts pour la France et l'exposition sur la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale les 3, 4, 5, 6 décembre à la mairie. Exposition de qualité, très bien documentée. Trente toiles et des objets liés à la guerre 14/18 étaient exposés. Plus de 200 visiteurs dont 50 scolaires des classes CM1 et CM2 de l'école Saint Édern qui ont découvert le quotidien des poilus. Remerciements à Mme Marie-Françoise Dantec pour l'aide qu'elle a apportée lors de la présentation du conflit aux enfants.

La programmation des activités en 2015 : la visite de la B.A.N de Landivisiau courant premier semestre et l'organisation logistique du championnat de France de dominos le 3 mai qui devrait réunir 200 joueurs.

Le bilan financier présenté par Jacques Partel fait apparaître un léger déficit suite aux dépenses occasionnées par l'exposition. Sur proposition du Conseil d'Administration, il a été décidé d'augmenter la cotisation annuelle de 2 euros à compter du 1^{er} janvier 2016.

Les trois membres sortant Jean Bléas, Auguste Marchaland et François Reungoat ont été réélus pour une période de trois ans.

Lors de son intervention, le Président Raymond Le Pors, indique une baisse des effectifs de l'ordre de 2,50% au niveau du département et fait part de l'augmentation de la cotisation nationale pour 2015 et de l'abonnement de la Voix du Combattant ainsi que de la mise en place d'une commission chargée d'évaluer l'augmentation des cotisations des veuves par rapport à celles des adhérents.

La composition du bureau :

Président : Yvon Marzin, Vice-président : Joseph Abalain, Secrétaire : Georges Guillou, trésorier : Jacques Partel, secrétaire adjoint : Gérard Ollivier, trésorier adjoint : Jean Kernéis.



LE RECENSEMENT QUINQUÉNAL DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015 POURQUOI ? COMMENT ? PAR QUI ?



RECENSEMENT
de la population 2015

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement de la population permet de connaître le nombre de personnes dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous le préférez, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.



Le recensement en ligne, c'est possible et encore plus simple !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 15 JANVIER AU 14 FÉVRIER 2015.

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS.



Insee & votre commune



De gauche à droite :

M. Liguistin Johann, M. Goalec Bernard, Mme Gorza Annick, M. Delcambre Pierre, Mlle Pino Marina, Mlle Kerdoncuff Gaëlle, Mme Stéphan Nelly, Mlle Quéré Marie-Catherine